

ARAB TUNISIAN BANK



SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 80.000.000 DINARS

Divisé en 80 000 000 actions de nominal 1 dinar

Entièrement libérées

Siège social : 9 rue Hédi Nouria 1001 – Tunis

Registre de commerce : B 167 00 1997

Tel : 71 351 155 / Fax : 71 332 493

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB+' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 28 janvier 2010.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 22 juillet 2010 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

NOTE D'OPERATION

RELATIVE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE 80.000.000 DINARS À 100.000.000 DINARS

Nombre de titres à émettre : 20 000 000 actions réparties comme suit :

- 15.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire au prix d'émission de 4,5 DT
- 5.000.000 actions nouvelles gratuites

Visa n° 0723/10 du 30 NOV 2010 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Jamel Jenana

Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier

Tel : 71 351 155 – Fax : 71 332 493

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS – AFC - intermédiaire en bourse

4 Rue 7036 El Menzah IV

Tél : 71 754 720 (LG) – Fax : 71 234 672

E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence

« ATB 2010 » enregistré par le CMF en date du 30 NOV 2010 sous le n° 10 0016

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATB – 9, rue Hédi Nouria 1001-TUNIS ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn



Novembre 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	3
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION.....	5
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION.....	5
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	5
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	7
2.1.2. Caractéristiques de l'émission.....	7
2.1.3. Augmentation de capital par souscription en numéraire.....	7
2.1.3.1. Prix d'émission :	7
2.1.3.2. Droit préférentiel de souscription :	8
2.1.3.3. Période de souscription :	8
2.1.3.4. Etablissements domiciliaires :	8
2.1.3.5. Modalités et délais de délivrance des titres :	9
2.1.3.6. Mode de placement :	9
2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions.....	9
2.1.4.1. Montant	9
2.1.4.2. Droit d'attribution :	9
2.1.5. Jouissance des nouvelles actions	9
2.1.6. But de l'émission :	9
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	10
2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes:	10
2.2.2. Régime de négociabilité :	10
2.2.3. Régime fiscal applicable	10
2.3. MARCHE DES TITRES	10
2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes	10
2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	10
2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites.....	10
2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution	11
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE.....	11
2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM	11
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	12
DEMANDE D'ATTRIBUTION	14

FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant : 20.000.000 DT

Le capital social de l'ATB sera porté de 80 MDT à 100 MDT par la création et l'émission de :

- 15.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription
- 5.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires

1) Augmentation de capital par souscription en numéraire

❖ Caractéristiques :

Montant : 15.000.000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 15.000.000 actions

Valeur nominale des actions : 1 DT

Forme des actions à émettre : nominative

Catégorie : ordinaire

❖ Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 4,5DT, soit 1DT de valeur nominale et 3,5 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

❖ Droit préférentiel de souscription :

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour seize (16) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

❖ **Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 16/12/2010 au 30/12/2010 inclus*.

❖ **Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 4,5DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 3,5DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N ° 01-001-020-1192-0072-04-12

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 10/01/2011.

2) Augmentation de capital par incorporation de réserves

❖ **Caractéristiques :**

Montant : 5.000.000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 5.000.000 actions

Valeur nominale des actions nouvelles gratuites : 1 DT

Forme des actions gratuites : nominative

Catégorie : ordinaire

❖ **Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 80.000.000 actions anciennes et/ou aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action gratuite pour seize (16) actions anciennes.

3) Jouissance des nouvelles actions :

Les actions nouvelles gratuites (5.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2011.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur Mohamed Férid Ben Tanfous
Directeur Général de l'ATB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Bank
Le Directeur Général
Monsieur Mohamed Férid Ben Tanfous



1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Oussel Kortobi



1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tél : 71 351 155
Fax : 71 332 493

La notice légale est publiée au JORT N°144 du 02/12/2010



 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 23 / 10 du 30 NOV. 2010
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier


Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank réunie le 30/05/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 40 MDT, pour le porter de 60 MDT à 100 MDT (En deux tranches de 20 MDT chacune : la première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010). L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital. La première tranche de l'augmentation du capital de 20 MDT a été réalisée au cours de l'année 2008, et a porté le capital de 60 MDT à 80 MDT.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 30/05/2008, le Conseil d'Administration du 27/05/2010 a arrêté les conditions de la deuxième tranche de l'augmentation de capital d'un montant de 20MDT, pour le porter de 80MDT à 100MDT en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 000 000 DT par l'émission de 15 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 4,5 DT soit 1 DT de valeur nominale et 3,5 DT de prime d'émission, à raison de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour seize (16) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 20 MDT réparti comme suit :

- 15 MDT par souscription en numéraire et par émission de 15.000.000 actions nouvelles.
- 5 MDT par incorporation de réserves et par émission de 5.000.000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.3. Augmentation de capital par souscription en numéraire

Le capital social sera augmenté de **15 MDT** par la création de **15.000.000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

2.1.3.1. Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un **prix d'émission de 4,5DT**, soit **1DT de valeur nominale** et **3,5 DT de prime d'émission**.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

2.1.3.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de **trois (3) actions nouvelles** pour **seize (16) actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.3.3. Période de souscription :

La souscription aux 15.000.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/12/2010 au 30/12/2010 inclus** *.

2.1.3.4. Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 4,5 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 3,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N° 01-001-020-1192-0072-04-12.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **10/01/2011**.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.3.5. Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

2.1.3.6. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

2.1.4.1. Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **5 MDT**, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de **5.000.000 actions nouvelles** à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 80.000.000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour seize (16) actions anciennes.**

2.1.4.2. Droit d'attribution :

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **16/12/2010.**

2.1.5. Jouissance des nouvelles actions

Les actions nouvelles gratuites (5.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2011.**

2.1.6. But de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la banque et pour lui permettre de se conformer aux obligations des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire, notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bale II.

En effet cette augmentation de capital a pour objectif :

- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...).
- L'élargissement du réseau de la banque et l'augmentation de sa part de marché.

2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes:

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

2.2.3. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

2.3. MARCHE DES TITRES

Les actions de l'ATB sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 80.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/12/2010**, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **16/12/2010**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le **16/12/2010**.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/12/2010 au 30/12/2010** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600608» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600590» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 16/12/2010.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600624» durant la période de souscription préférentielle soit du 16/12/2010 au 30/12/2010 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600616» à partir du 16/12/2010.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 80.000.000 Dinars

Siège social : 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 332 493

Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB+' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 28 janvier 2010.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 22 juillet 2010 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 80 MD A 100 MD PAR ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE 5 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 15 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis

en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0723/10 - en date du 30 NOV. 2010

Notice Légale publiée au JORT n°144 du 02/12/2010

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à l'ATB – agence centrale – sous le N°01-001-020-1192-0072-04-12

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Nationalité
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport		
N°	Délivrée le:	à	Profession / activité		
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :		

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même				
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:				
	<input type="checkbox"/> Tuteur				
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du.....et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.				
Identité du mandant :					
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr					
Nom & prénom :					
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport					
N°					
Délivrée le..... à					
Profession / activité :					
Adresse :					
Code postal :					
Pays :					
Tél :					

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)(en chiffres)
actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2011

1) A titre irréductible: à raison de trois (3) actions nouvelles pour seize (16) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATB 2010 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur.....Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres)(en chiffres)

représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 4,5 DT par action, soit 1DT de nominal et 3,5 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Signature (3)



COPIE

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 80.000.000 Dinars
Siège social : 9 rue Hédi Nouria 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 332 493
Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB+' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 28 janvier 2010.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 22 juillet 2010 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 80 MD A 100 MD PAR ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE 5 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 15 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 07.23/10 en date du 30 NOV. 2010
Notice Légale publiée au JORT n°144 du 02/12/2010

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à l'ATB – agence centrale – sous le N°01-001-020-1192-0072-04-12

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Nationalité
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /		à	Profession / activité	
Adresse :		Code postal :		Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même			
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:			
	<input type="checkbox"/> Tuteur			
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant :					
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :	
Nom & prénom :				Raison Sociale	
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C	
N°	Délivrée le:		à	
Profession / activité :					
Adresse :		Code postal :		Pays :	Tél :

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres) (en chiffres)

actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2011

1) A titre irréductible: à raison de trois (3) actions nouvelles pour seize (16) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATB 2010 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (en chiffres)

représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 4,5 DT par action, soit 1DT de nominal et 3,5 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 80.000.000 Dinars

Siège social : 9 rue Hédi Nouria 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 332 493

Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB+' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 28 janvier 2010.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 22 juillet 2010 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 80 MD A 100 MD

PAR ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE 5 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 15 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis

en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0723/10 en date du 30 NOV 2010

Notice Légale publiée au JORT n°144 du 02/12/2010

DEMANDE D'ATTRIBUTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Nationalité
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport		
N°	Délivrée le:	à	Profession / activité		
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :		

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même				
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:				
	<input type="checkbox"/> Tuteur				
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du.....et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.				
Identité du mandant :					
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :	
Nom & prénom :				Raison Sociale	
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C	
N°	Délivrée le:	à			
Profession / activité :					
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :		

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATB 2010 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (en chiffres) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.

Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) (1) :

..... Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
..... Droits d'attribution, acquis en bourse le

..... Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



COPIE

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 80.000.000 Dinars
Siège social : 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 332 493
Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB+' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 28 janvier 2010.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 22 juillet 2010 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 80 MD A 100 MD PAR ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE 5 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 15 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis

en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0723/10 - en date du 3/3/2010

Notice Légale publiée au JORT n°144 du 02/12/2010

DEMANDE D'ATTRIBUTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Nationalité
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport		
N°	Délivrée le: / /		à	Profession / activité	
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même				
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:				
	<input type="checkbox"/> Tuteur				
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant :					
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :	
Nom & prénom :				Raison Sociale	
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C	
N°	Délivrée le		à		
Profession / activité :					
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :	

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATB 2010 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (en chiffres) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.

Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) (1) :

- Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
- Droits d'attribution, acquis en bourse le
- Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)

(en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

